



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 30 juin 2016

Conseillers communautaires en exercice : 111

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 4.9, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 5.9, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h00.

Étaient présents : **Avanne-Aveney :** M. Alain PARIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.5), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.5), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir du 1.1.2), M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 0.2), M. Abdel GHEZALI (jusqu'au 4.3), Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (à partir 1.2.4), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.5), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.2), M. Rémi STAHL (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 7.4) **Beure :** M. Philippe CHANEY (jusqu'au 1.2.3) **Brillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Busy :** M. Alain FELICE **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaudefontaine :** M. Jacky LOUISSON **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT (jusqu'au 7.2) **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **François :** Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) **Gennes :** M. Alain CUENOT (suppléant de Mme Thérèse ROBERT) **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Vèze :** Mme Catherine CUNET (jusqu'au 5.5) **Larnod :** M. Hugues TRUDET (jusqu'à 1.2.3) **Les Auxons :** M. Jacques CANAL (suppléant de M. Serge RUTKOWSKI) **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS (jusqu'au 7.4) **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 5.7) **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Novillars :** M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.5) **Osselle-Routelle :** M. Daniel CUCHE **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Mme Annie SALOMEZ (suppléante de M. Jean-Marc BOUSSET) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire :** M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.2)

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Besançon :** M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Myriam EL YASSA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Pugey :** M. Frank LAIDIE

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : Emile BRIOT, Pascal CURIE, Yves-Michel DAHOU, M. DALPHIN, Cyril DEVESA (jusqu'au 1.1.1), Myriam EL YASSA, Jacques GROSERRIN (à partir du 1.1.2), Myriam LEMERCIER (jusqu'au 1.2.3), Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.1.6), Michel OMOURI, Yannick POUJET (jusqu'au 4.3), Rosa REBRAB, Rémi STAHL (jusqu'au 0.6), Marie ZEHAF (à partir du 2.1), Gilbert GAVIGNET.

Mandataires : Elsa MAILLOT, Nicolas BODIN, Sylvie WANLIN, C. WERTHE, Anne VIGNOT (jusqu'au 1.1.1), Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.2), Danielle DARD (jusqu'au 1.2.3), Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.6), Sophie PESEUX, Abdel GHEZALI (jusqu'au 4.3), Patrick BONTEMPS, Claudine CAULET (jusqu'au 0.6), Michel LOYAT (à partir du 2.1), Bernard GAVIGNET.

Délibération n°2016/003284

Rapport n°5.9 - Création d'un fablab à Planoise

Création d'un fablab à Planoise

Rapporteur : Karima ROCHDI, Vice-Présidente

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

| Inscription budgétaire | |
|--|---|
| BP 2016 et PPIF 2016-2020 « Projet Fablab » | Montant inscrit au BP (par redéploiement de crédits) : Fonctionnement : 23 000 € Investissement : 60 000 € Montant de l'opération : 83 000 € |

Résumé :

Il s'agit d'un projet de création d'un fablab, ou laboratoire de fabrication, destiné au grand public, pour permettre de l'acculturer aux nouveaux outils numériques et aux enjeux qui leurs sont liés. Ce lieu, géré en régie, sera également mis à disposition d'associations par convention. Le projet à rayonnement communautaire s'inscrit dans l'ambition de faire de Planoise un « quartier d'excellence numérique ». Il vise particulièrement à concourir au développement économique et à l'appropriation de ces outils par le monde de l'éducation pour imaginer de nouvelles pratiques pédagogiques.

I. Contexte

Le Grand Besançon porte, au travers de son contrat de Ville, l'ambition de faire de Planoise un « quartier d'excellence numérique ». Ce projet recouvre de nombreuses actions qui toutes concourent à développer trois axes majeurs :

- structurer et développer la filière numérique de l'agglomération au sein du quartier,
- développer de nouvelles pratiques pédagogiques grâce aux outils numériques,
- renforcer le pouvoir d'agir des habitants et la participation citoyenne grâce aux outils numériques.

La création du fablab, ou « laboratoire de fabrication », contribue aux trois axes, même si sa dominante principale porte sur l'acculturation du plus grand nombre aux nouveaux outils numériques (imprimante 3D, découpe laser, machines numériques) et s'adressera particulièrement au monde de l'éducation et aux étudiants et porteurs de projet. Ce sera aussi un lieu « d'innovation ouverte », très en phase avec le développement de la nouvelle économie collaborative et l'économie circulaire.

II. Le fonctionnement

L'un des principaux gages de réussite d'un tel laboratoire de fabrication réside dans le brassage des publics qui s'y croisent et l'ouverture du lieu à des horaires élargis, permettant l'accès au plus grand nombre, y compris en soirée et le week-end.

C'est pourquoi l'agglomération fait le choix d'un fonctionnement mixte de ce lieu atypique. Elle assurera un fonctionnement en régie en journée et autorisera par convention l'occupation des lieux, par des associations ou partenaires, en soirée et le week-end, sous leur propre responsabilité.

Le fablab de Planoise adhérera à la charte des fablab et respectera ses principes et son esprit.

III. Activité

L'ouverture du fablab est prévue mi-septembre. Celui-ci disposera d'un parc machines polyvalent permettant de développer de nombreuses activités en direction de publics très variés : imprimantes 3D, fraiseuse numérique, découpe laser, mini tour, mais aussi composants électroniques et micro systèmes grâce auxquels des ateliers seront proposés tant aux enfants qu'aux adultes. Un axe fort de son activité sera orienté vers le monde de l'éducation, pour sensibiliser enseignants et élèves aux perspectives ouvertes par les nouveaux outils numériques. De même, des ateliers de réparation d'objets seront proposés, permettant ainsi de lutter contre l'obsolescence programmée. En outre, le fablab a pour vocation de diffuser largement la culture du « faire soi-même » et sera amené à se déplacer dans l'ensemble de l'agglomération, notamment dans les écoles, et à participer à diverses manifestations. Enfin, le lieu permettant de prototyper des idées, de passer rapidement du concept à l'objet, est également un lieu fertile de croisement de compétences et de collaboration. Ainsi, le fablab stimulera l'innovation et participera au développement économique.

Tout utilisateur du fablab aura été formé préalablement à l'utilisation des machines, permettant soit de suivre des ateliers organisés par les animateurs, soit d'expérimenter, prototyper et réaliser en autonomie ses projets. Le lieu sera également mis à disposition d'associations, en particulier en soirée et le week-end, pour y développer leurs propres activités et ainsi enrichir l'offre. En outre, une « privatisation » du fablab par des entreprises sera possible.

De tels lieux ne peuvent pas être rentables, toutefois, tout utilisateur devra au minimum financer les consommables qu'il utilise. Il y aura donc lieu de créer une régie de recettes. Une tarification sera établie au lancement du fablab et proposera des tarifs spécifiques pour les particuliers, les associations et les utilisateurs professionnels. Une délibération fixant les tarifs sera proposée au Conseil de Communauté du mois de septembre prochain.

IV. Moyens humains

La gestion et l'animation du fablab requièrent la mobilisation de deux équivalents temps plein, se répartissant entre le « fabmanager », qui joue le rôle de régisseur général, et le rôle de ou des "forgerons", qui sont des animateurs polyvalents formant les usagers à l'utilisation des machines et proposant des ateliers et projets en direction de publics variés. Ce noyau dur est conforté par un réseau de bénévoles aux compétences variées.

La formation de l'équipe et les conditions de son recrutement sont en cours de réflexion et feront le cas échéant l'objet d'une délibération soumise au Conseil de Communauté du mois de septembre prochain. A noter que les métiers nouveaux liés à l'activité des fablab peuvent relever du dispositif « contrat emploi d'avenir. »

V. Budget

Les dépenses prévisionnelles s'échelonnent sur trois ans et s'élèvent à 229 670 € HT (245 670 € TTC), se répartissant comme suit :

- investissements : 66 667 €,
- Fonctionnement : 165 670 €,

Des aides financières seront sollicitées auprès de divers partenaires. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- subvention Feder : 57 929 €
- subvention Région : 26 667 €
- Participation Etat au titre des contrats d'avenir : 70 000 €
- Fonds propres CAGB : 77 741 €
- TVA à charge de la CAGB : 13 333 €

La Communauté d'agglomération du Grand Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

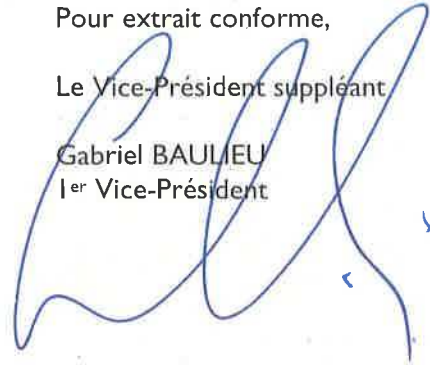
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la création d'un fablab à Planoise,
- se prononce favorablement sur la gestion en régie de cet espace,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
 - solliciter toute subvention auprès des partenaires potentiels,
 - signer tout document relatif à ces demandes de subvention.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 90
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le - 7 JUIL. 2016



Contrôle de légalité

| Budget du fablab | | | | | | | | | |
|------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------|--------------------|----------------|-------------------------|---------------------|-----------------|----------------------------|
| | Investissement | | | Fonctionnement | | | Participation agglo | | |
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | |
| 2016 | Machines | 47 500 € | Feder 11 520 € | Loyers + charges | 4 413 € | Feder 7 898 € | | | |
| | Aménagement locaux | 7 500 € | TVA 12 000 € | Salaires | 13 350 € | Etat (emplois d'avenir) | | | |
| | Mobilier | 5 000 € | | Consommables | 3 400 € | Recettes d'activités | | | |
| | | | | Projets collectifs | 2 000 € | Fondation Orange | | | |
| Total : | 60 000 € | Total : 23 520 € | Total : | 23 163 € | Total : | 23 898 € | Total : | 23 898 € | Reste à charge CAGB |
| 2017 | Renouvellement matériel | 5 000 € | Feder 2 880 € | Loyers + charges | 14 425 € | Feder 24 255 € | | | |
| | Machines | 10 000 € | TVA 3 000 € | Salaires | 40 000 € | Fondation Orange | | | |
| | | | | Consommables | 10 000 € | Etat (emplois d'avenir) | | | |
| | | | | Projets collectifs | 6 000 € | Recettes d'activités | | | |
| Total : | 15 000 € | Total : 5 880 € | Total : | 70 425 € | Total : | 74 255 € | Total : | 85 425 € | Reste à charge CAGB |
| 2018 | Renouvellement machines | 5 000 € | Feder 960 € | Loyers + charges | 16 082 € | Feder 10 416 € | | | |
| | | | | Salaires | 40 000 € | Fondation Orange | | | |
| | | | | Consommables | 10 000 € | Etat (emplois d'avenir) | | | |
| | | | | Projets collectifs | 6 000 € | Recettes d'activités | | | |
| Total : | 5 000 € | Total : 960 € | Total : | 72 082 € | Total : | 65 416 € | Total : | 77 082 € | Reste à charge CAGB |

NB :

- Le budget est établi en TTC
- La base du calcul de l'aide Feder est celle de l'axe 2 (60 % de subvention sur 40 % de l'investissement HT, et 60 % du fonctionnement hors subvention sur 18 mois.)
- Les recettes recouvrent la participation des utilisateurs au remboursement des consommables et quelques prestations.